



## Rapport PREAVIS No 24 - 2025 relatif à la construction d'un pumprtrack, de son chemin d'accès et d'une place d'accueil attenante, pour un montant total de CHF 710'000.--

### Rapport de la Commission COFIN

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission dans le cadre du préavis 24 / 2025 s'est réunie le 10 novembre 2025  
de 19 h à 21 h 30 et s'est constituée comme suit :

Présences	
	de 19h à 21 h 30
PLR	X
PS	X
PLR	X
ELU	X
PLR	X
UCBSL	X
VERTS	X
UCBSL	X
PLR	X

Président Volet Philippe  
Vice-Président Singarella Giuseppe  
Rapporteur Jolivat-Zwyssig Isabelle  
Gréverath Pascal  
Nanchen Bertrand  
Perrelet Michèle  
Salanon Alain  
Vienet Pascal  
Zimmermann Yann

Ont participé à cette séance (hors délibérations et votes) : Mme Laura Ferilli, municipale en charge des forêts, des sports et des affaires culturelles, Mme Sarah Lisé, municipale en charge des finances, du développement durable et de l'énergie, M. Stéphane Roulet, Chef de service des finances.

#### Préambule

Le rapporteur soussigné a également participé à la séance de la commission d'étude qui s'est tenue le jeudi 6 novembre 2025, à 20 h à la Maison de Commune, avec Madame Laura Ferilli, municipale, Madame Ginier (architecte paysagiste au bureau In Situ, mandataire), de Monsieur Roan Vallat (chef de service Bureau technique) et de Monsieur Cédric Vuadens (collaborateur au service de l'urbanisme). Les détails relatifs à cette réunion figurent dans le rapport spécifique de la commission d'étude, et ne sont donc pas reproduits ici.



## Analyse

Le projet répond à une demande implicite par un sondage réalisé par l'Association VTT Riviera qui a récolté 600 avis favorables à la construction d'un pumptrack. Ce succès est mis en corrélation avec la fréquentation du pumptrack provisoire installé à Praz Dagoud dont la fréquentation de janvier à février 2024 représentent 700 passages d'enfants.

En plus de diversifier l'offre de la Commune de pratiques sportives et de proposer une nouvelle activité physique aux enfants et adultes, le projet a été conçu pour offrir à la population un agréable lieu d'accueil et de rencontres à l'instar de ce qui est organisé au pumptrack mobile où sont proposés canapés, boissons chaudes pour permettre des contacts y compris avec les enfants de Haut Lac. Le pumptrack sera libre d'accès et sans horaire d'utilisation.

Le report du projet était principalement dû aux craintes et interrogations des riverains auxquels la Municipalité a tenu de répondre mais aussi à la faisabilité d'organisations de compétitions internationales qui doivent être approuvées dans chaque cas par l'UCI. Celle-ci décide selon le site construit mais sans critères préexistants. Bien que l'objectif ne soit pas d'offrir un site de compétition, de telles organisations, à priori, seront envisageables avec le projet choisi.

Conjointement à la création du pumptrack proprement dit, le mandat donné à In Situ était la présentation d'une vision d'ensemble de Praz Dagoud, ce qui n'a jamais été réalisé, tenant compte des prérogatives et des craintes des riverains, d'un aménagement qui ne demande pas de surcoût d'entretien, et l'intégration future du club de Tir à l'arc, y compris l'élargissement du trottoir au Chemin de Lussy. Ce sont ces différents objectifs qui alourdissent le coût du projet global, vu la création d'un ensemble cohérent avec bancs, parc à vélo, fontaine et présentant une importante végétalisation pour entre autres l'atténuation du bruit. La construction du pumptrack étant devisée à CHF 352'266.--.

Le pumptrack mobile installé à Praz Dagoud, propriété du canton, fonctionnera en janvier 2026 dès la rentrée mais pour seulement 3 semaines. Il a été relevé que la plupart des parents et utilisateurs viennent actuellement à pied ou à vélo.

L'objet du présent préavis représentera le seul site de ce genre sur l'ensemble de la Riviera. Il y a peu de recul sur l'usure, le taux et la vitesse de dégradation.

## Financement

La Municipalité est bien consciente que la présentation de ce préavis est actuellement compliquée vu la situation financière présentée par le budget 2026. Il ne s'agit pas d'un investissement obligatoire mais bien d'une infrastructure destinée à la population et surtout aux enfants.

Le projet bénéficiera d'une contribution financière du Fonds du Sport vaudois de CHF 77'000. -- représentant 22 % du coût de construction du pumptrack de CHF 352'266. -- alors que ce fonds ne s'engage habituellement qu'au maximum de 25 %.



Le Canton de Vaud, quant à lui, soutient les constructions de pumptrack, mais cela n'entre pas dans ses priorités ce qui exclut une participation financière. D'autres demandes de fonds sont en cours et notamment auprès de Unisanté.

Concernant la récolte de fonds privés annoncée dans le préavis pour CHF 100'000. --, Mme Ferilli informe que la Municipalité a un engagement moral de l'association VTT Riviera. Une association pour la recherche de fonds a été créée et travaille avec notamment 3 membres de l'Association VTT Riviera. Toutefois, la recherche de fonds a été mise en suspens, suite au report du projet.

En comparaison, la réalisation du skate parc n'a pas fait l'objet de recherche fonds privés mais a bénéficié de participations du Fonds du sport vaudois pour CHF 60'000. -- et du service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), «jaiunprojet.ch» pour CHF 10'000. --. Ce service ne finance plus de constructions de structure.

Mme Ferilli assure qu'il ne faut pas se faire de souci quant à l'atteinte des CHF 100'000. --, et informe qu'à ce jour CHF 30'000. -- sont déjà garantis, dont CHF 10'000. -- offerts par le Kiwanis. Si l'objectif ne devait être atteint, ce serait toutefois à la Commune de prendre en charge la différence de financement, avec répercussion sur les charges du montant de l'amortissement.

Des discussions ont encore lieu avec des entreprises pour un apport en nature, modalité et montant non précisés, ni arrêtés.

Les heures de régie, habituellement comprises dans chaque poste de coûts, figurent à part pour plus de transparence. Elles sont prévues car nécessaires mais pas décrites (terrassement en fonction du terrain, etc...)

Ce projet figure au plan d'investissement 2025 pour CHF 300'000--. Bien que ne disposant pas de recul sur les frais d'entretien, ces charges sont jugées insignifiantes, l'entretien courant étant réalisé par le personnel communal.

L'amortissement annuel actuellement prévu, et défini par MCH2 sur 10 ans pour ce genre de travaux de menue importance, de CHF 37'500.—tient compte de la déduction du fonds de réserve CHF 158'034.50, mais également de la contribution financière du Fonds du sport vaudois et des CHF 100'000. -- de financement privé estimé.

Il y a lieu de prendre en compte l'endettement total à ce jour de CHF 92'444'237.32.

## Questions / Réponses

**Quand est prévu le démarrage des travaux ? Est-ce qu'il est prévu d'attendre la réception des 100'000. — pour les démarrer ?**

Non, ils devraient débuter après l'acceptation du préavis et selon la météo pour une ouverture au printemps 2026.



**Combien de réponses sont parvenues à la suite de l'appel d'offre conforme à la loi sur les marchés publics ?**

Il y a eu 2 appels d'offres, l'un pour la réalisation du pumptrack, le 2<sup>ème</sup> pour l'aménagement et la partie paysagère. 3 réponses avec, pour le pumptrack choix du soumissionnaire le plus expérimenté en la matière.

**Est-ce que cela n'ajoutera pas des difficultés et inconvénients lors de futures manifestations, particulièrement si celles-ci devaient se chevaucher sur un même week-end ?**

La Municipalité a démarré une vision de Pra Dagoud pour prendre en compte les demandes des riverains, y compris la future installation du tir à l'arc et éviter le plus de désagréments. Les places de parking sont suffisantes et seront utilisées comme actuellement : 350 places sur terrain en herbe et arrangement avec l'Ecole du Haut Lac.

L'accès sera balisé et constituera le seul accès pour les piétons et les vélos.

**Pourquoi autant d'arbres et d'espaces aménagés ?**

Pour la cohérence du projet, en phase avec les attentes des riverains, pour diriger les utilisateurs à un seul endroit d'accès piéton, pour diminuer le bruit.

**Conclusions**

Bien que la COFIN ne conteste pas l'attractivité et la plus-value des points de vue sportif et social, ses membres s'appuyant sur l'importance désormais de la priorisation des investissements et la situation financière à venir, estiment que ce projet peut attendre.

C'est ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que la commission des finances vous propose, par 5 voix contre, 3 pour et 1 abstention, de **refuser les conclusions** de la Municipalité, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un pumptrack, son chemin d'accès et d'une place d'accueil ;
- De lui accorder à cet effet un montant total de CHF 710'000.-- ;
- D'encaisser les subventions et participations ;
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- De prélever la somme de CHF 158'034.50 du fond de réserve « Parcs et jardins »

Blonay - Saint-Légier, le 11 novembre 2025

Pour la Commission des finances

Le Président

Philippe Volet

Le Rapporteur

Isabelle Jolivat Zwyssig